EVOLUTIONS NORMATIVES ET RÈGLEMENTAIRES

LA NORME NF EN 206/CN

- La norme NF EN 206/CN a été publiée en décembre 2014, datée du 19/12/2014.
- Elle remplace la NF EN 206-1/CN publiée le 14/11/2012 qui, ellemême, remplaçait le 2e tirage de la norme NF EN 206-1 d'avril 2004.
 - Lorsqu'un document national fait référence à la norme NF EN 206, il y a lieu d'appliquer le présent document (NF EN 206/CN)



LA NORME NF EN 206/CN

Les principales évolutions

- Modification du contexte normatif
- Dispositions en vigueur sur le lieu d'utilisation du béton / ETE
- Introduction des autoplaçants
- Spécification du béton
- Granulats
- Prise en compte des additions
- Les bétons de fibres
- Les classes d'exposition
- Les bétons d'ingénierie
- Les ajouts sur chantier
- Informations producteur-utilisateur
- Le contrôle de conformité
- Le contrôle de production
- Annexe A : Essai initial
- Annexe D: Exigences complémentaires relatives à la spécification et à la conformité du béton destiné aux travaux géotechniques spéciaux
- Abréviations et symboles





MODIFICATION DU CONTEXTE NORMATIF

- Depuis la publication de L'EN 206-1 en 2000, le contexte normatif a évolué, cela est intégré dans la NF EN 206/CN notamment sur les points suivants :
 - 1.1 Eurocode
 - Normes de calculs clairement prises en compte par l'EN 206
 - Exemple : pour assurer la durabilité du béton dans la structure, l'épaisseur de béton doit être au moins égale à l'épaisseur minimale d'enrobage des armatures définie par l'EN 1992 1 1.
 - De même, la notion de béton à haute résistance, qui n'existe pas dans les eurocodes disparait de la norme béton.
 - Au niveau français : BAEL / BPEL
 Eurocodes.
 - 1.2 Normes d'exécution
 - EN 13670
 - Au niveau français : DTU 21 et fascicule 65



DISPOSITIONS EN VIGUEUR SUR LE LIEU D'UTILISATION DU BÉTON / ETE

Dispositions en vigueur sur le lieu d'utilisation

- Nombreuses références à la phrase « dispositions en vigueur sur le lieu d'utilisation »
- Définies comme : Dispositions nationales figurant dans un avant propos National ou dans une annexe nationale à la présente norme, ou dans une norme complémentaire applicable sur le lieu d'utilisation du béton.
- Repris en Annexe M, « Guide des dispositions en vigueur sur le lieu d'utilisation »

Evaluations techniques européennes

- Les ETE (Evaluations Techniques Européennes, anciens ATE, Agréments Techniques Européens) établissent l'aptitude générale à l'emploi du constituant dans un béton conforme à la présente norme.
- Mais, l'EN 206 n'est pas une Norme européenne harmonisée
- Exigences pour la durabilité : dispositions en vigueur sur le lieu d'utilisation.
- Pour une utilisation donnée, évaluation par rapport aux dispositions en matière de durabilité en vigueur sur le lieu d'utilisation.
- Pour être utilisable en France, un produit titulaire d'un ETE devra avoir été évalué par rapport aux spécifications du complément national Français



INTRODUCTION DES AUTOPLAÇANTS

- La norme NF EN 206-9 sur les bétons autoplaçants est intégrée dans la NF EN 206.
- Classes de consistance
 - – Introduction de la classe d'étalement au cône d'Abrams

Classes d'étalement au cône d'Abrams

Classe	Etalement au cône d'Abrams° essai selon l'EN 12350-8 (valeurs en mm)
SF1	550 à 650
SF2	660 à 750
SF3	760 à 850



INTRODUCTION DES AUTOPLAÇANTS

- Classes de propriétés supplémentaires du BAP
 - viscosité apparente (t500 et entonnoir en V)
 - – aptitude à l'écoulement (boite en L et étalement à l'anneau)
 - résistance à la ségrégation (essai de stabilité au tamis)
 Classes d'aptitude à l'écoulement Boite en L

Classe	Taux de remplissage de la boite en L, essai selon l'EN 12350-10
PL1	≥ 0,80 avec 2 armatures
PL2	≥ 0,80 avec 3 armantures

Classes de resistance à la ségrégation - Essai de stabilité au tamis

Classe	Pourcentage de laitance°, essai selon l'EN 12350-11 (valeurs en %)
SR1	≤ 20 < 15
SR2	≤ 15

SPÉCIFICATION DU BÉTON

Données de base

- La dimension maximale nominale des granulats est remplacée par Dsup. et Dinf.
- Dans le cas d'un BAP la spécification doit comprendre soit la classe de résistance à la ségrégation, soit la valeur maximale prescrite de l'essai au tamis

Données complémentaires pouvant être spécifiées :

- Type, fonction et teneur minimale en fibres
- Retrait de séchage, fluage et module d'élasticité
- Spécifications complémentaires pour le béton destiné aux travaux géotechniques spéciaux
- Propriétés complémentaires pour le béton autoplaçant.



- Ajout de nouvelles définitions ou modifications de définitions existantes
 - **Dinf.** : Plus petite valeur de D, pour les plus gros granulats présents dans le béton, autorisée par la spécification du béton
 - Vient des eurocodes, généralement 10 mm
 - **Dsup**. : Plus grande valeur de D, pour les plus gros granulats présents dans le béton, autorisée par la spécification du béton
 - Dépend de l'espacement entre les armatures
 - **Dmax.** : Valeur déclarée de D pour les plus gros granulats effectivement utilisés dans le béton.
 - Granulat récupéré par lavage : granulat obtenu par lavage du béton frais
 - Granulat récupéré par concassage : granulat obtenu par concassage du béton durci, qui n'a pas été précédemment utilisé en construction
 - **Granulat recyclé** : granulat obtenu par traitement de matériaux minéraux auparavant utilisés en construction
- Dmax. doit être ≥ Dinf. et ≤ Dsup.
- Toutefois, en France, la prescription de Dsup. et Dinf. peut être remplacée par celle de Dmax.



Granulats recyclés

- Le complément national de 2012 avait largement anticipé les nouvelles dispositions de l'EN 206
 - Non utilisables en béton précontraint
 - 3 types de granulats :

Constituants des granulats recyclés

	Constituants	Constituants secondaires			iires	Types de fréquence d'essai (1)			
Code	principaux catégorie NF EN 12620	Cat	égories	NF EN 12	620	Temporelle	Quantitative		
CR _B	Rcu95	Rb	Ra,	XRg _{a.5} .	FL _{0.2} -				
CR _c	Rcugo	Rb,	Ra _i	XRg,	FL ₂ .	2/mois	1/2000 tonnes		
CR _D	Rcu70	Rb ₃₀₋	Ra ₁₀ .	XRg ₂	FL ₂				



Granulats recyclés

- Limitation de l'utilisation des granulats recyclés en fonction
 - De la qualité du granulat (type + taux de substitution)
 - De la résistance du béton (classe de résistance)

PN RecyBéton

Taux de substitution par type de granulat recyclé en % par rapport à la masse totale de gravillon ou de sable

	Classe d'exposition					
Type de granulat recyclé	Хо	XC1, XC2	XC ₃ , XC ₄ , XF ₁ , XD ₁ , XS ₁	Autres classes d'exposition		
Gravillon de Type 1	60	30	20	0		
Gravillon de Type 2	40	15	0	o		
Gravillon de Type 3	30	5	o	o		
Sable	30	0	0	0		



Autres points

- Les granulats récupérés :
 - utilisés en interne par le producteur
 - traçabilité assurée.
 - si récupérés par concassage par un groupe de producteur
 - peuvent être utilisés par ce groupe pour des bétons ≤ C16/20,
 - autres bétons = granulats recyclés.
- Absorption d'eau
 - La norme européenne autorise désormais la pratique française :
 - L'essai selon l'EN 1097-6 peut être modifié afin de prendre en compte toutes les fines, lorsque les dispositions en vigueur sur le lieu d'utilisation du béton le permettent.



PRISE EN COMPTE DES ADDITIONS

- La plus grande partie des modifications de ce chapitre avait été anticipée par la norme NF EN 206-1/CN de 2012
 - Possibilité d'utiliser des additions avec un ciment de type CEM II/A
 - ■Une nouvelle addition : le métakaolin
 - ■Prise en compte des évolutions normatives pour les additions calcaires et siliceuses
 - Création de classes pour les laitiers suite au remplacement de la norme française par une norme européenne



LES BÉTONS DE FIBRES

- Pas définis explicitement
- Mais critères de conformité
 - Teneur en fibre (relevé sur l'enregistreur de gâchées ou dans registre)
 - Homogénéité
 - Acquise si introduction lors du malaxage principale
 - A vérifier si introduction dans camion malaxeur

Applicable à	Critère
Chaque échantillon	0,80 de la valeur minimale spécifiée
Moyenne de 3 échantillons prélevés sur une charge	0,85 de la valeur minimale spécifiée

- Aptitude à l'emploi établie pour
 - – les fibres d'acier conformes à l'EN 14889-1;
 - – les fibres polymère conformes à l'EN 14889-2.



LES CLASSES D'EXPOSITION

Pas de modifications par rapport à la NF EN 206-1/CN de 2012

RAPPEL:

- 2 possibilités de spécification des bétons XF2
 - avec une teneur en air occlus égale ou supérieure à 4 % ;
 - avec les spécifications correspondant à la classe d'exposition XD3
- Prise en compte de la fréquence de salage pour XF2 et XF4
- **XA3**: 360 kg
- Pas de spécification

XD si classes XF



LES BETONS D'INGENIERIE

Pas de modifications par rapport à la NF EN 206-1/CN de 2012

RAPPEL:

- nouveau concept définissant des bétons :
 - composition étudiée spécifiquement pour un projet et une période donnés
 - ne répondant pas à tous les critères prescriptifs du tableau NA F1 (ou NA F2 pour les produits préfabriqués)
 - faisant l'objet de dispositions particulières en termes d'essai initial et de contrôle
- 2 cas traités :
 - Premier cas : utilisation d'un taux de laitier moulu accru (jusqu'à 50% au lieu de
 - 30% dans le cas des CEM I)
 - Deuxième cas: utilisation d'un mélange de 2 ciments manufacturés



LES AJOUTS SUR CHANTIERS

- En France tout ajout d'eau sur le chantier autre que celui lié à un ajout d'adjuvant prévu dans la formulation du béton est interdit.
- Ajouts possibles
 - adjuvants, pigments, ajouts ou fibres
 - sous la responsabilité du producteur
 - mode opératoire écrit.
- Tout ajout effectué sur le chantier doit être inscrit sur le bon de livraison avec mention de la partie ayant demandé cet ajout.



INFORMATIONS PRODUCTEUR-UTILISATEUR

- Type des additions (et non plus dosage).
- Description des fibres et dosage (si applicable)
- Reprise du protocole





LE CONTROLE DE CONFORMITÉ

Généralité et période d'évaluation de la conformité de la résistance

- Période initiale : Pas de changement
- Production continue : période d'évaluation de la conformité fonction de la production de béton :
 - Pour les UP « faible production » (nombre de résultats d'essais inférieur à 35 par trimestre),
 - la période d'évaluation max. 6 mois
 - Entre 15 et 35 résultats d'essais
 - Pour les UP « forte production »(nombre de résultats d'essais égal ou supérieur à 35 par trimestre),
 - la période d'évaluation max. trois mois
 - au moins 15 résultats (possible plus de 35)
- La norme européenne défini une méthode d'évaluation de la conformité à l'aide de carte de contrôle,
 - En France pour les bétons prêts à l'emploi et les bétons fabriqués sur chantier, accepté comme suivi de production mais pas acceptée comme critère de conformité



LE CONTROLE DE CONFORMITÉ

- Vérification de l'écart type
 - Production initiale: écart-type (σ) estimé
 - 35 résultats d'essais au moins,
 - obtenus sur une période de plus de trois n
 - Production continue,
 - Cette valeur de l'écart-type doit être utilise la période d'évaluation initiale.
 - À la fin de la première période d'évaluation ainsi qu'à chaque période suivante, vérification de l'écart-type

où 22α, V est le quantile α d'une distribution chi-carré, avec v = n - 1 degrés de liberté.

Pour information, la formule (4) référencée dans le tableau est la sulvante

Il y a peu de chance qu'elle soit un jour utilisée!

Valeurs pour la vérification de l'écart type

Nombre de résultats d'essais	Limites de S _n
15 à 19	0,63 δ≤Sn≤1,37 δ
20 à 24	0,68 δ≤Sn≤1,31 δ
25 à 29	0,72 δ≤Sn≤1,28 δ
30 à 34	0,74 δ≤Sn≤1,26 δ
35°	0,76 ∂≤Sn≤1,24 ∂

*Dans le cas de plus de 34 résultats d'essais, la formule (4) s'applique

LE CONTROLE DE CONFORMITÉ

Conformité des propriétés autres que la résistance

- Evaluée sur des charges individuelles pour
 - la consistance,
 - la viscosité apparente,
 - l'aptitude à l'écoulement,
 - la résistance à la ségrégation,
 - la teneur en air,
 - l'homogénéité de la distribution des fibres



Evaluation de la conformité pour les classes de consistance, les propriétés du BAP, la teneur en air et l'homogénéité de la distribution des fibres du béton frais sur le lieu de livraison.

Propriété Méthode d'essai ou méthode de détermination Méthode d'essai ou méthode de déterminations Comparaison par aspect visuel du béton considéré avec son aspect normal Affaissement EN 12350-2 Indice de serrage EN 12350-4 Etalement à la table à chocs Etalement au cône d'Abrams Viscosité apparente Aptitude à l'écoulement Aptitude à l'écoulement EN 12350-10 EN 12350	destributes de perent n'alboar le med de invidiorni							
Aspect Comparaison par aspect visuel du béfon considéré avec son aspect normal Affaissement EN 12350-2 Indice de serrage EN 12350-4 Etalement à la table à chocs Etalement au cône d'Abrams Viscosité apparente Aptitude à l'écoulement 2350-12 En 12350-8 ou EN 12350-9 Aptitude à l'écoulement 2350-12 En 12350-10 ou EN 12350-10 ou EN 12350-12 En 12350-7 pour les béfons de masse volumique normale et les bétons lourds ; ASTM C 173 pour les béfons le paris le bétons le paris le bétons le paris le bétons le paris le bétons frais lorsque des fibres aons le camion Comme pour la résistance à la compression -10 mm +10 mm -0,03 +0,03 -10 mm +10 mm -10 mm +10 mm Aucun écart admis Aucun écart admis Aucun écart admis et les bétons de masse volumique normale et les bétons lourds ; ASTM C 173 pour les bétons le paris les bétons le paris les bétons de masse volumique normale et les bétons lourds ; ASTM C 173 pour les bétons le paris les bétons de masse volumique normale et les bétons lourds ; ASTM C 173 pour les bétons le paris les bétons de masse volumique normale et les bétons lourds ; ASTM C 173 pour les bétons le paris les bétons de masse volumique normale et les bétons lourds ; ASTM C 173 pour les bétons le paris les bétons de masse volumique normale de l'air entrainé Malaxage homogène des fibres dans le camion	Propriété	ou méthode de	d'échantillons ou	ombre minimal livraison des résultats d'essais individuels ichantillons ou rapport aux valeurs limites ou aux limites				
Aspect dispersion dispersion de la compression de l'air entrainé d				Limite Inf.	Limite Sup.			
Affaissement EN 12350-2 Indice de serrage EN 12350-4 Etalement à la table à chocs Etalement au cône d'Abrams Viscosité apparente Aptitude à l'écoulement 12350-12 Résistance à la ségrégation EN 12350-10 ou EN 12350-12 Résistance à la ségrégation EN 12350-10 ou EN 12350-10 ou EN 12350-10 ou EN 12350-12 EN 12350-10 ou EN 12350-	Aspect	aspect visuel du béton considéré avec son aspect	Chaque camion	-	-			
Etalement à la table à chocs Etalement au cône d'Abrams Viscosité apparente EN 12350-8 EN 12350-8 EN 12350-8 EN 12350-8 EN 12350-8 EN 12350-8 EN 12350-9 Aptitude à l'écoulement ment Teneur en air d'un béton frais contenant de l'air entraîné EN 12350-7 pour les bétons de masse volumique normale et les bétons lourds; ASTM C 173 pour les bétons légers Malaxage homogène des fibres dans le béton frais lorsque des fibres sont ajoutées dans le camion EN 12350-10 Comme pour la résistance à la compression Aucun écart admis Aucun écart admis Aucun écart admis I échantillon par jour de production -0,5% en volume +0,5% en volume Comme pour la résistance à la compression	Affaissement	EN 12350-2		-10 mm	+10 mm			
Etalement à la table à chocs Etalement au cône d'Abrams Viscosité apparente EN 12350-8 EN 12350-8 EN 12350-8 EN 12350-9 Aptitude à l'écoulement ment EN 12350-10 ou EN 12350-12 EN 12350-10 ou EN 12350-12 EN 12350-11 EN 12350-10 ou EN 12350-11 EN 12350-10 ou EN 12350-11 EN 12350-10 ou EN 12350-10 ou EN 12350-10 ou EN 12350-12 EN 12350-10 ou EN 12350-10	Indice de serrage	EN 12350-4		-0,03	+0,03			
d'Abrams Viscosité apparente EN 12350-8 ou EN 12350-9 Aptitude à l'écoulement EN 12350-10 ou EN 12350-11 Résistance à la ségrégation EN 12350-11 EN 12350-11 EN 12350-11 EN 12350-7 pour les bétons de masse volumique normale et les bétons lourds ; ASTM C 173 pour les bétons légers Malaxage homogène des fibres dans le béton frais lorsque des fibres sont ojoutées dans le camion Voir chapitre VII Comme pour la résistance à la compression Comme pour la résistance à la compression	arenerment a recrease	EN 12350-5		-10 mm	+10 mm			
Aptitude à l'écoulement Résistance à la ségrégation EN 12350-12 EN 12350-11 EN 12350-12 EN 12350-11 EN 12350-7 pour les bétons de masse volumique normale et les bétons lourds ; ASTM C 173 pour les bétons légers Malaxage homogène des fibres dans le béton frais lorsque des fibres sont ajoutées dans le camion Nation de l'air entraîné EN 12350-11 EN 12350-7 pour les bétons de masse volumique normale et les bétons lourds ; ASTM C 173 pour les bétons lourds ; ASTM C 173 pour les bétons légers Comme pour la résistance à la compression Comme pour la résistance à la compression		EN 12350-8						
Aptitude à l'écoulement Résistance à la ségrégation EN 12350-12 EN 12350-11 EN 12350-11 EN 12350-11 EN 12350-11 EN 12350-7 pour les bétons de masse volumique normale et les bétons lourds; ASTM C 173 pour les bétons légers Malaxage homogène des fibres dans le béton frais lorsque des fibres sont ajoutées dans le camion EN 12350-11 Si spécifiée Si spécifiée Si spécifiée 1 échantillon par jour de production 1 échantillon par jour de production Comme pour la résistance à la compression	Viscosité apparente			Aucun écart admis	Aucun ácart admis			
ségrégation EN 12350-11 EN 12350-7 pour les bétons de masse volumique normale et les bétons lourds ; ASTM C 173 pour les bétons légers Malaxage homogène des fibres dans le béton frais lorsque des fibres sont ajoutées dans le camion EN 12350-7 pour les bétons de masse volumique normale et les bétons lourds ; ASTM C 173 pour les bétons légers 1 échantillon par jour de production 1 échantillon par jour de production Comme pour la résistance à la compression			Si spécifiée	Additional dams	Addit edit dariis			
Teneur en air d'un béton frais contenant de l'air entraîné bétons de masse volumique normale et les bétons lourds; ASTM C 173 pour les bétons légers Malaxage homogène des fibres dans le béton frais lorsque des fibres sont ajoutées dans le camion légers Léchantillon par jour de production 1 échantillon par jour de production Comme pour la résistance à la compression		EN 12350-11						
gène des fibres dans le béton frais lorsque des fibres sont ajou- tées dans le camion Comme pour la résistance à la compression Voir chapitre VII	béton frais contenant	bétons de masse volumique normale et les bétons lourds ; ASTM C 173 pour les		-0,5% en volume	+0,5% en volume			
En l'absence de limite supérieure ou inférieure dans la classe de consistance concernée ces écarts ne sont pas applicables.	gène des fibres dans le béton frais lorsque des fibres sont ajou- tées dans le camion malaxeur		résistance à la compression	Voir chapitre VII				

LE CONTROLE DE PRODUCTION

Tolérances de dosage

- La norme européenne autorise maintenant explicitement des tolérances nationales dérogeant aux valeurs du tableau 27.
- Les nouvelles tolérances retenues en France sont définies dans le tableau NA 27.

 Tolérance pour le dosage des constituants

	Tolérances				
Constituants	Pour 90% des charges	Pour 100% des charges			
Ciments	± Max (3% ; 5Kg/m³)	± Max (5% ; 10Kg/m³)			
Additions ou filers	± Max (5% ; 5Kg/m³)	± Max (8% ; 8Kg/m³)			
Eau d'apport	± Max (5% ; 3Kg/m³)	± Max (5% ; 5Kg/m³)			
Sables	± Max (4% ; 20Kg/m³)	± Max (8% ; 40Kg/m³)			
Gravillons	± Max (4% ; 20Kg/m³)	± Max (8% ; 40Kg/m³)			
Adjuvants et ajouts	+/- 5%	+/- 10%			

*Les granulats récupérés sont à traiter comme des gravillons

ANNEXE A: ESSAI INITIAL

- L'annexe A intègre les compléments nécessaires pour
 - les bétons de fibres,
 - les bétons autoplaçants
 - les bétons contenant des granulats recyclés

ANNEXE D : EXIGENCES COMPLÉMENTAIRES RELATIVES A LA SPÉCIFICATION ET A LA CONFORMITÉ DU BÉTON DESTINÉ AUX TRAVAUX GÉOTECHNIQUES SPÉCIAUX

- Cette annexe précise les exigences complémentaires relatives à la spécification et à la conformité du béton utilisé dans :
 - les pieux
 - les parois moulées
 - Les micropieux
- Intégration à l'EN 206 des règles normatives jusqu'ici données dans l'EN 1536, l'EN 1538, l'EN 12699 et l'EN 14199.
- Elle spécifie un certain nombre d'exigences :
 - Sur les constituants
 - Ciment (pas d'exigences françaises spécifiques sur les ciments conformes à la NF EN 197-1 si les performances ont été établies pour les conditions particulières d'utilisation)
 - Granulats (notamment spécification sur le Dsup)
 - Sur les teneurs minimales en ciment et en fines
 - Sur les valeurs cibles de consistance



ABRÉVIATIONS ET SYMBOLES

- Pour les BAP
 - SF1 à SF3 : Classes de consistance (cône d'Abrams)
 - t500 : Temps d'écoulement pour atteindre un étalement de 500 mm au cône d'Abrams
 - VS1, VS2 : Classes de viscosité apparente (t500)
 - tv : Temps d'écoulement en secondes (entonnoir en V)
 - VF1, VF2 : Classes de viscosité apparente (tv)
 - PL1, PL2 : Classes d'aptitude à l'écoulement (boîte en L)
 - PJ1, PJ2 : Classes d'aptitude à l'écoulement (écoulement à l'anneau)
 - SR1, SR2 : Classes de résistance à la ségrégation (tamis)
- pour les résistances en traction par fendage :
 - fctk,sp: Résistance en traction par fendage caractéristique du béton (au lieu de ftk)
 - fctm,sp: Résistance moyenne en traction par fendage du béton (au lieu de ftm)
 - fcti,sp: Résultat d'essai individuel de résistance en traction par fendage du béton (au lieu de fti)
- + Définitions statistiques



LE REFERENTIEL DE LA MARQUE NF BPE

Les principales évolutions

- La Forme
- Exigences pour la composition du béton
- Spécification du béton
- Bon de livraison
- Contrôles de conformité
- Contrôles de production
- Déroulement des audits





LA FORME

Réorganisation des § pour être en ligne avec la NF EN 206/CN

2.2.4.1. Classes d'exposition en fonction des actions dues à l'environnement

Le Référentiel n'apporte pas d'exigences supplémentaires (par rapport à la norme NF EN 206/CN).

2.2.4.2. Classes de propriétés du béton frais

Le Référentiel n'apporte pas d'exigences supplémentaires (par rapport à la norme NF EN 206/CN).

2.2.4.3. Classes de propriétés du béton durci

Le Référentiel n'apporte pas d'exigences supplémentaires (par rapport à la norme NF EN 206/CN).

- 2.2.5. Exigences relatives au béton et méthodes de vérification
 - 2.2.5.1. Exigences fondamentales relatives aux constituants

2.2.5.1.1. Généralités

Le producteur enregistre et conserve les bons de livraisons des constituants.

Lorsque l'aptitude à l'emploi d'un constituant est établi par un Agrément Technique Européen (ATE) ou par une norme nationale (non référencée dans la norme NF EN 206/CN), les Documents Qualité doivent justifier que cette utilisation correspond aux exigences du document concerné.

Une Fiche Technique de chacun des composants utilisés est disponible sur demande.

- 5 Exigences relatives au béton et méthodes de vérification
- 5.1 Exigences fondamentales relatives aux constituants
- 5.1.1 Généralités
 - Seuls les constituants dont l'aptitude à l'emploi pour l'utilisation prescrite e utilisés dans les bétons conformes à la présente Norme européenne.
 - 2) En l'absence de Norme européenne relative à un constituant particulier et référence à l'utilisation de ce constituant dans du béton conforme la prése Norme européenne existante ne traite pas d'un produit particulier, ou enc diffère significativement de la Norme européenne, l'aptitude à l'emploi peu
 - par un agrément technique européen faisant spécifiquement référence constituant dans du béton conforme à la présente norme;
 - par des dispositions en vigueur sur le lieu d'utilisation du béton, faisa à l'utilisation du constituant dans du béton conforme à la présente no



EXIGENCES POUR LA COMPOSITION DU BÉTON

- Prise en compte des nouveaux constituants autorisé par la norme
 - **■** Granulats recyclés
 - Métakaolins
- Ajouts
 - Les propriétés améliorées doivent être précisées dans les Documents Qualité.
 - Les documents qualité doivent comporter les éléments justifiant que les ajouts ne sont pas nuisibles à la durabilité du béton sauf pour
 - - Fibres de verre
 - - Fibres de fonte
 - Chaux éteinte
 - La traçabilité de l'accord du client quant à l'incorporation d'ajouts est assurée par la mention de ces ajouts sur le bon de livraison.



SPÉCIFICATION DU BÉTON

Complément pour la spécification des bétons d'ingénierie

- Les bétons d'ingénierie sont pris en compte dans la marque NF-BPE.
- Ils peuvent être
 - Des bétons d'ingénierie à composition prescrite (BICP), le prescripteur garde la responsabilité de la composition,
 - Des bétons d'ingénierie à propriétés spécifiées (BIPS), le producteur valide l'étude préliminaire du prescripteur en réalisant un essai initial et garantit ainsi les propriétés spécifiées (résistance, consistance).
- L'auditeur devra pouvoir vérifier les éléments suivants :
 - Existence de l'étude préliminaire effectuée sous la responsabilité du prescripteur,
 - Résultats des essais initiaux (essais du producteur s'il s'agit d'un BIPS ou essais du prescripteur s'il s'agit d'un BICP),
 - Conformité des compositions suivant NA.6 de la NF EN 206/CN et tableaux NA.F.3 et NA.F.4,
 - Plan de contrôle des bétons d'ingénierie,
 - Classification des bétons d'ingénierie dans une famille de béton spécifique



BON DE LIVRAISON

Figure 1 : Exemple de bon de livraison pour un BPS/BIPS, BCP/BICP ou BCPN

									Heures ((1)
	SUPERMIX			Centrale de :	Charenton			1 ère gáchée	1	7 h 00
2, rue d	lu Roi 75000 PARIS			Bon n*:	3805			Arrivée chan	Ser:	
Tél:	: 01.60.80.53.12			Carrion n*:	725				convenue	7 h 30
Fax:	01.60.80.53.55			Volume (mB):	6	[i	réelle	7 h 25
				Date:	04/01/2012			Début déche	rgement	7 h 35
						•		Fin décharge	ment	8 h 00
Client	MPL.				Référence commande :	(2	2)]		
Chantier	16, rue de la Révolution (4400 VITRY-sur- SENE								
					Désignation					
Certification	Туре	Classe d'exposition (3)	Classe de chlorures	Classe de résistance (4)	Désignation normalisée du ciment	Type eddition	Dosege kg/m3 (5)	Consistence	Dmex	Type adjuvant
6	BPS NF EN 206/CN	XF1 (F)	CI 0,4	C25/30	CBM152,5 N PM E8 CP2	V		84	20	PRE
	ου									
NF	BCP NF EN 206/CN (6)				CEM NA-L 42,5 R PM CP1		350	83(7)	20	
	Appellation commerciale Conseils de sécurité: En sucur das nos produses spécifiées Propriétés particulières spécifiées Conseils de sécurité: En sucur das nos produses autorités particulières spécifiées								xI:Irritant	
Livraison réce	eptionnée, le client			Aip	ut sur chantier (8)			au les muque faque de provi		-
	,	(Signature)		Type et quantit Demandeur :		Signature:		allergins, des ro des brûk	ugeum ou	
(1) Sauf dispo	osition particulière, le béto	n doit être mis en œuvre	eu plus terd 2 l	heures après la t	fabrication de la première gâch	rée.				
(2) Cette case	(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCP et seulement si spécifié dans les autres cas.									
(3) La classe XD ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage nominal d'au moins 5 cm.										
(4) indiquer le mode de contrôle du béton (cylindres ou cubes).										
(5) Pour les BPS ou BIPS : dosage en liant équivalent si dosage minimal spécifié explicitement par le prescripteur ; Pour les BCPN, BCP ou BICP : dosage nominal en ciment										
(6) BCPN (BM)	(6) BCPN (Béton à Composition Prescrite dans la Norme NF DTU 21) ou BCP (Béton à Composition Prescrite sur étude) ou BICP (Béton d'Ingénierie à Composition Prescrite)									
(7) Pour les B	(7) Pour les BCP ou les BICP, suivant la spécification, consistance en terme de classe ou de valeur cible, ou rapport BIC.									
4 . 5	(8) Tout ajout d'eau sur chantier est interdit. Tout autre ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 205/CN. Dans le cas d'un									
béton certifié	, il perd de facto sa certifi	cation que le sigle de cer	tification NF so	it rayé ou non.						
Pour les éléme	Pour les éléments de spécification :									
	Maria de la compansión									



Les cases blanches encadrées doivent être obligatoirement renseignée

Les cases grisées doivent être remples si spécifié à la comment

es cases noircles sont inadaptées dans le cas considéré.

CONTRÔLES DE CONFORMITÉ

Air entraîné

- Pour les classes d'exposition XF3 et XF4 ou lorsque la valeur de la teneur en air est spécifiée par le client dans sa commande, le point 17 du tableau 29 de la norme NF EN 206/CN s'applique, avec un minimum d'une détermination par jour de production
- Pour la classe d'exposition XF2, si le béton est formulé avec entraineur d'air et si la teneur en air n'est pas spécifiée par le client, la fréquence minimale de détermination est de 1/400 m3 avec un minimum de 3 déterminations par mois.



CONTRÔLES DE CONFORMITÉ

Rendement volumique

- mesures de masse volumique sur béton frais pour vérifier le rendement volumique.
- fréquence minimale de détermination
 - comme pour les mesures de résistance (mesure de la MV sur éprouvette de béton durci)
 - ou de 3 déterminations par mois (mesure de la MV sur béton frais).
- Le rendement volumique d'une formule est défini de l'une ou l'autre des façons suivantes: somme des masses théoriques de la formule nominale, ou somme des masses réellement pesées dans la fabrication dont est issu l'échantillon ayant servi pour la mesure de la masse volumique

$$RVn = \frac{Somme des massesth\'{e}oriques de la formule nominale}{MV} \cdot 1000$$

$$RVp = \frac{Somme des massesr\'{e}ellement pes\'{e}es dans la fabrication}{MV} \cdot 1000$$



- RVn est le rendement volumique sur base nominale, en L;
- RVp est le rendement volumique sur base des pesées, en L;
- MV est la masse volumique mesurée, en kg/m³;
- les masses sont celles correspondant à un m³, en kg.



CONTRÔLES DE CONFORMITÉ

Rendement volumique (Suite)

- Le producteur de béton indique, dans sa documentation, la définition retenue.
- Critère d'alerte pour les valeurs individuelles : valeur inférieure à 970 L ou supérieure à 1030 L.
- En cas d'alerte, une action est engagée
 - Persistance du dépassement des seuils d'alerte dans le même sens sur une durée supérieure à 2 mois = non-conformité
- Le critère de conformité sur la période d'évaluation
 - moyenne supérieure ou égale à 980 L et inférieure ou égale à 1020 L.



Nouveau tableau pour les Fréquences minimales et modalités de vérifications des matériels d'essais et de contrôle

<u>Tableau 5 : Fréquences minimales et modalités de vérifications</u> des matériels d'essais et de contrôle

Matériel	Mesure (M) / Caractéristique (C)	Fréquence (1)	EMT (M) / Tolérance (C)	Remarques
		Essais Granula	ats	
Matériel pour essais sur les granulats	Application du FD P	18-663		
Balance pour vérification des sondes hygrométriques	(M) mesure de masse	1/an	Emt : 1 %	Au minimum avec une masse mesurée sur une balance vérifiée avec une Emt de 0,1%
		Essais Béton	s	
Balance	(M) mesure de masse	1/an	Emt: 0,2 %	Avec des masses raccordées à l'étalon national
Conservation en Eau	(C) Température de l'eau	1/semaine ou enregistrement continu	(20 ± 2) °C ou (25± 2) °C	Cf. §2.2.9.4. et NF EN 12390-2
Thermomètre pour contrôle température de conservation (eau ou salle humide)	(M) mesure de température		Emt:1°C	Au minimum avec de l'eau à 0 °C (glace fondante) ou un liquide de température mesurée avec un thermomètre vérifié avec une Emt de 0,5 °C





MIEUX PROTÉGER LA PLANÈTE

Tolérances de dosage des constituants

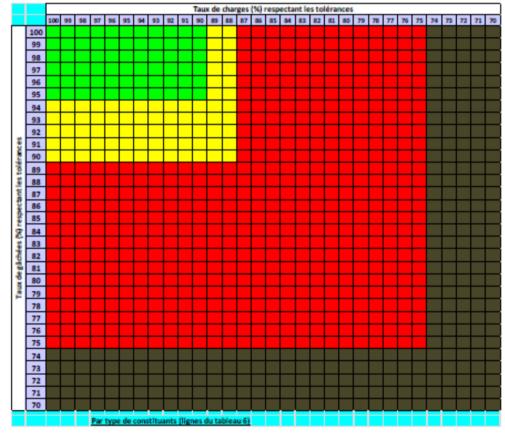
Tableau 6 : Tolérances pour le dosage des constituants

Type de constituants	pour 90 % des charges	pour 95 % des gâchées
Ciments	± Max (3 %; 5 kg/m³)	± Max (5 %; 10 kg/m³)
Additions ou fillers	± Max (5 %; 5 kg/m³)	± Max (8 %; 8 kg/m³)
Additions + ciments	+/- 3%	+/- 6%
Eau d'apport	± Max (3 %; 3 kg/m³)	± Max (5 %; 5 kg/m³)
Sables	± Max (4 %; 20 kg/m³)	± Max (8 %; 40 kg/m³)
Gravillons	± Max (4 % ; 20 kg/m³)	± Max (8 %; 40 kg/m³)
Adjuvants et Ajouts	+/- 5 %	+/- 10 %



- Tolérances de dosage des constituants
- quatre cas sont définis
 - 1er Cas : taux de gâchées ≥ 95% et taux de charges ≥ 90%,
 - 2ème Cas : taux de gâchées ≥ 90 % et taux de charges ≥ 88 % et hors du cas précédent,
 - 3ème Cas : taux de gâchées ≥ 75 % et taux de charges ≥ 75 % et hors des deux cas précédents,
 - 4ème Cas: taux de gâchées < 75 % ou taux de charges < 75 %.

Tableau 7 : Exemple d'illustration graphique des différents cas par code couleur





- Mécanismes de traitement et de sanction en fonction des cas
 - Pour chaque type de constituant :
 - toute période d'évaluation hors du 1er cas doit donner lieu à une action tracée par le producteur ; en l'absence, une fiche de remarque est émise lors de l'audit,
 - en l'absence de période d'évaluation dans le 4ème cas, si des périodes d'évaluation consécutives sont dans le 3ème cas sur une durée de 3 périodes d'évaluations ou plus, une fiche de non-conformité est émise lors de l'audit,
 - une fiche de non-conformité est émise lors de l'audit si au moins une période d'évaluation se trouve dans le 4ème cas. En l'absence de traitement jugé pertinent par l'auditeur, un avertissement est notifié à l'unité de production (avec visite supplémentaire éventuelle).
 - Par ailleurs, les modalités de traitement des fabrications excédant les tolérances du tableau 6 sont définies dans la documentation qualité du producteur.

